

COMMUNE DE SERGY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*DEPARTEMENT DE
L'AIN*

L'An deux mille vingt-quatre, le seize juillet
Le Conseil Municipal de Sergy s'est réuni en session
ordinaire, Marie Annexe à 20 heures 30 minutes sous la
présidence de Mme Catherine MOINE, Maire.

*Affichage de la convocation
10 juillet 2024*

Nombre de conseillers présents et représentés : 13

Nombre de pouvoirs : 4

Présents : Mme Catherine MOINE, Mme Isabelle PICHARD, M. Philippe RICO, M. Mickaël SIMON,
M. Jean-Claude CLEMENT, M. Sébastien YVES, M. Fausto SCHIRRU, Mme Alexandra TECHER,
Mme Jennifer BASILIO

Pouvoirs : Mme Amélie MICHAUD donne pouvoir à Mme Catherine MOINE, M. Paolo MARTINELLI
donne pouvoir à M. Jean-Claude CLEMENT, Mme Tiphaine PROST donne pouvoir à M. Sébastien
YVES, M. Eric VEYRUNES donne pouvoir à M. Fausto SCHIRRU

Excusés : M. Denis LINGLIN, Mme Elise MOINE, Mme Régine CHEVALLET, M. Eric BORDIER

Secrétaire de séance : Mme Isabelle PICHARD

**N°2024.041 Objet – Délibération portant sur la signature d'un contrat pour la restauration
scolaire et le portage de repas sur la période du 24/08 au 06/10/2024 avec l'entreprise BRIDON
DISTRIBUTION GASTRONOMIE**

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article R. 2122-8 du Code de la Commande Publique ;

Vu le décret n°2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du Code de la
Commande Publique ;

Considérant qu'une procédure de mise en concurrence est en cours pour l'attribution du marché de
distribution de repas scolaire et portage repas ;

Considérant qu'il est nécessaire de couvrir la période permettant l'attribution d'un nouveau marché
public de fourniture de repas ;

Il est proposé au conseil municipal de valider un contrat de fourniture de repas pour la restauration scolaire et le portage de repas sur la période du 24/08/2024 au 06/10/2024 avec l'entreprise BRIDON DISTRIBUTION GASTRONOMIE.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

- **VALIDE** le contrat de fourniture de repas avec l'entreprise BRIDON DISTRIBUTION GASTRONOMIE.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Ainsi délibéré, les jours et an que dessus,
Pour extrait conforme et certification du caractère
exécutoire de la présente délibération.
A Sergy, le 16 juillet 2024

Le Maire, C. MOINE

